

**COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 FEVRIER 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE FORET APPARTENANT A MONSIEUR LUCIEN BERTHET **DEL2025-014**

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune d'une parcelle de terre en nature de bois, cadastrée section B sous le numéro 487, d'une surface de 2126 m², lieudit « LA MONTAGNE », appartenant à Monsieur Lucien BERTHET, au prix de 30 centimes par mètre carré, **soit un prix total de six cent trente-sept euros et quatre-vingt centimes (637,80 euros) TTC.**

Un extrait de plan du zonage du Plan Local d'Urbanisme et du cadastre demeure ci-annexé.

Considérant que :

- ladite parcelle présente un intérêt écologique et environnementale du fait de son classement en zone naturelle de réservoir de biodiversité (Nrb) et en espace boisé classé (EBC),
- ladite parcelle est contiguë aux parcelles B 622 (forêt communale de la Côte d'Auran) et 1974, propriétés de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

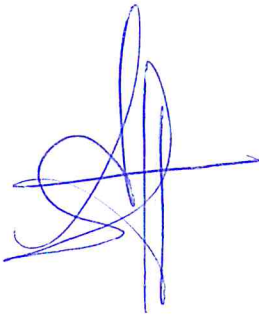
la parcelle cadastrée section SLO
MONTAGNE » appartenant à
ID : 074-217400852-20250219-DEL2025014-DE

Article 1 : D'APPROUVER l'acquisition par la commune de B sous le numéro 487, d'une surface de 2126 m², lieudit « LA Monsieur Lucien BERTHET, au prix de 30 centimes par mètre carré, **soit un prix total de six cent trente-sept euros et quatre-vingt centimes (637,80 euros) TTC.**

Article 2 : D'AUTORISER tout adjoint au Maire à représenter et à signer, pour le compte de la commune en sa qualité d'acquéreur, l'acte authentique administratif ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte sous la forme administrative, ou à mandater tout notaire de son choix pour le recevoir et à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 19 février 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 19 février 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le